

7 JUILLET 2022

BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 2 juin 2022**
2. **Poursuite de la révision du SAGE**
3. **Règles de fonctionnement de la CLE et composition du bureau de la CLE**
4. **Avis du bureau de la CLE : dossiers d'autorisation environnementale**
 - **RD 963 : Contournement du Louroux-Béconnais : deuxième présentation sur la base des compléments apportés**
 - **Restauration du système d'endiguement de Mindin – Commune de Saint-Brévin-les-Pins**
 - **Porter-à-connaissance : Aménagement de la ZAC « Le Bosquet des Sources »**
5. **Questions diverses**
 - **Arrêté modificatif n°4 portant composition de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**

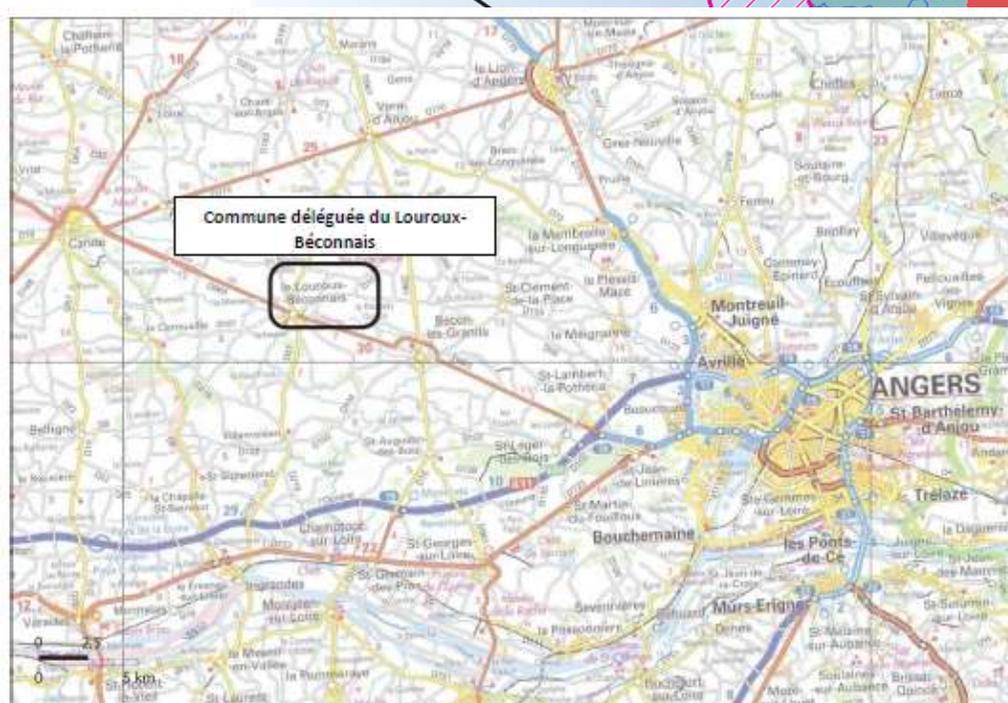
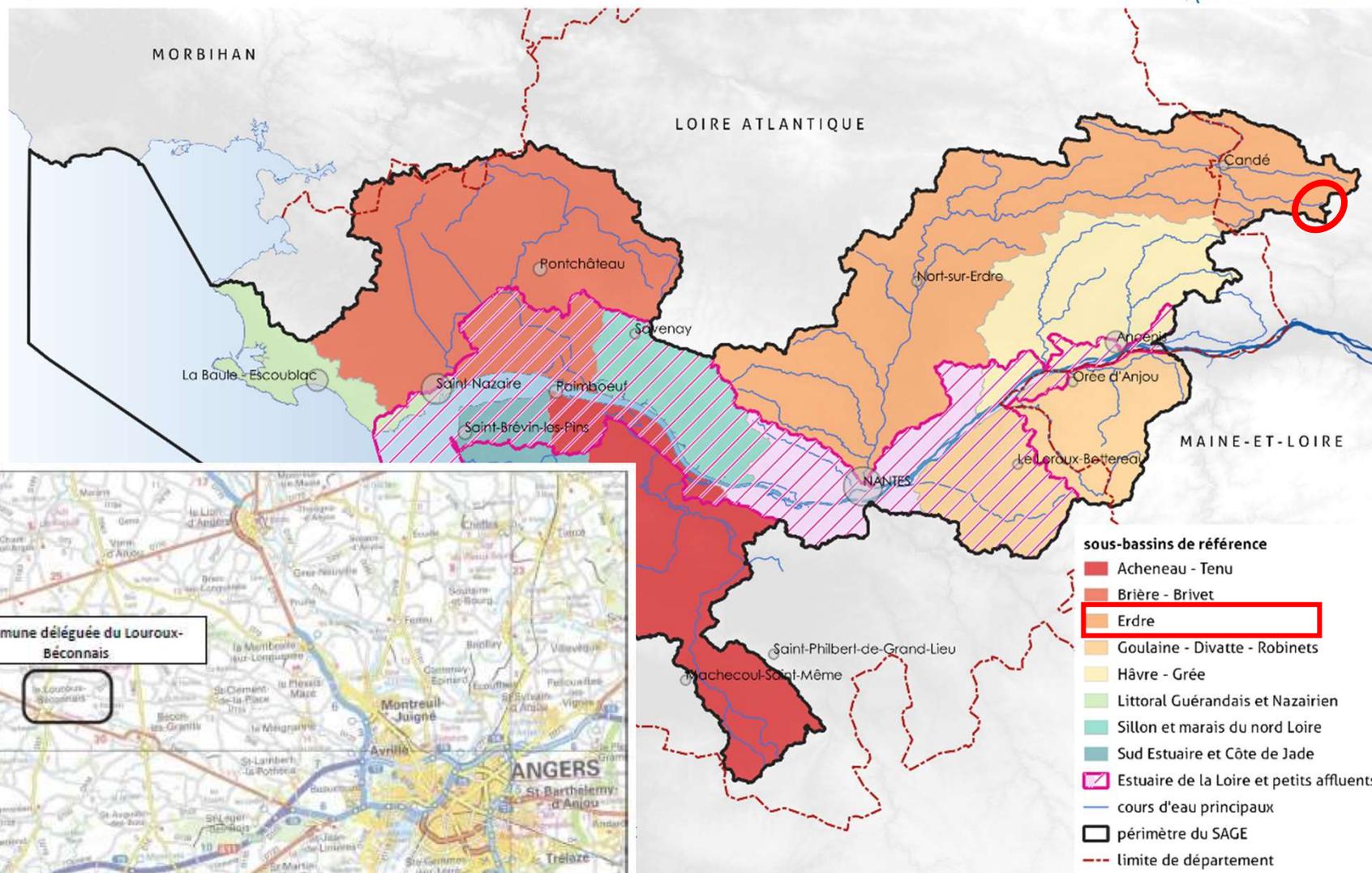
4. Avis du bureau de la CLE

*Dossier d'autorisation environnementale – RD 963 : Contournement
du Louroux-Béconnais : deuxième présentation sur la base des
compléments apportés*

LOCALISATION



SOUS-BASSINS VERSANTS DE RÉFÉRENCE DU SAGE



- sous-bassins de référence**
- Acheneau - Tenu
 - Brière - Brivet
 - Erdre
 - Goulaine - Divatte - Robinets
 - Havre - Grée
 - Littoral Guérandais et Nazairien
 - Sillon et marais du nord Loire
 - Sud Estuaire et Côte de Jade
 - Estuaire de la Loire et petits affluents
 - cours d'eau principaux
 - périmètre du SAGE
 - limite de département

RAPPEL DU CONTEXTE

Présentation du dossier en bureau de CLE du 07/09/21 – Avis défavorable

Maître d'ouvrage : Département du Maine-et-Loire

Constats :

- RD 963 : axe structurant desservant Bécon-les-Granits, le Louroux-Béconnais + liaison Angers-Candé
- 2016 : 4 000 véhicules par jour entre le Louroux-Béconnais et Candé (12% de poids lourds)
- Tracé de principe inscrit dans le PLU depuis 1996

Projet : Déviation du trafic de transit du bourg du Louroux-Béconnais

- Voie nouvelle de contournement 2 x 1 voies : 2,3 kilomètres
- Plateforme routière de 11 mètres de largeur avec accotement de 2 mètres (accotement réduit à 1,50 mètres pour limiter les emprises interférant avec des zones humides)
- Autres aménagements : 3 carrefours giratoires, voies de rétablissements, systèmes de collecte des eaux pluviales (fossés), talus

Objectifs :

- Améliorer la liaison Angers-Candé (fluidité et sécurité)
- Supprimer les difficultés de circulation et les nuisances dans le bourg du Louroux-Béconnais
- Permettre, pour les riverains, de retrouver un confort de vie de la traverse et de faciliter les déplacements dans le bourg
- Poursuivre l'aménagement de l'axe routier et réalisations précédentes



REMARQUES DU BUREAU DE LA CLE DU 07/09/2021

PAGD	Règlement	Avis formulé
QM 4 : Zones humides déjà inventoriées QM 6 : Mesures compensatoires et restauration des zones humides	Article 1 : Protection des zones humides Article 2 : Niveaux de compensation suite à la destruction de zones humides	Concerné Remarques : - Compensation surfacique en partie en dehors du périmètre du SAGE – Surface compensée sur le territoire du SAGE insuffisante
QE 12 : Réalisation de schémas d'aménagement de l'espace	Article 10 : Règles relatives à la limitation des ruissellements et à l'érosion des sols	Remarques : - Préciser le linéaire de haies et la superficie du boisement détruit sur le périmètre du SAGE - Préciser le linéaire replanté sur le bassin versant de l'Erdre, et les plantations éventuelles en rupture de pente
Autres remarques : - Interrogations sur la réalisation d'une étude préalable pour la mise en place de trémies routières ou de tunnels courts - Demande de modification des cartographies permettant de distinguer la variante retenue et l'impact du projet sur le bassin versant de l'Erdre de celui sur le bassin versant de la Romme - Modifier le dossier pour informer de la révision du SAGE en cours - Question sur les indemnisations agricoles		

Avis défavorable par courrier du Président de la CLE en date du 16/09/2022

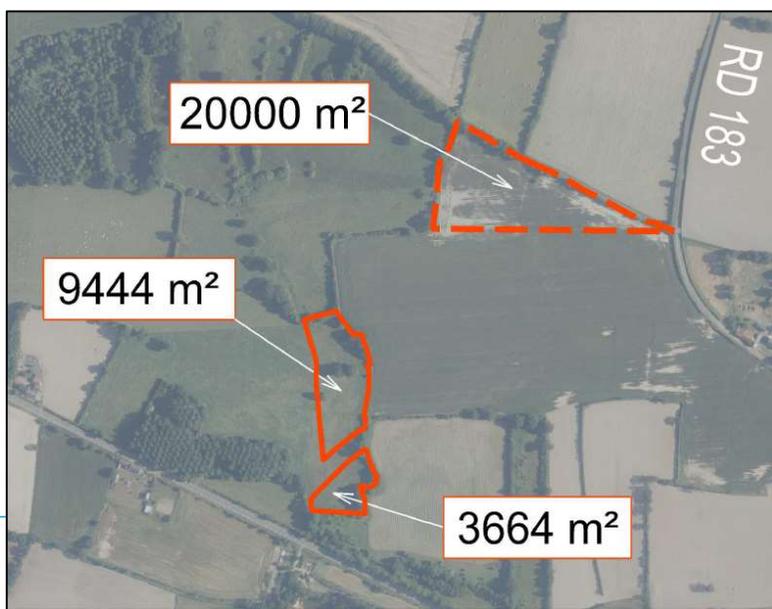
RÉPONSES DU PÉTITIONNAIRE

Remarque du bureau de la CLE : Compensation surfacique en partie en dehors du périmètre du SAGE – Surface compensée sur le territoire du SAGE insuffisante

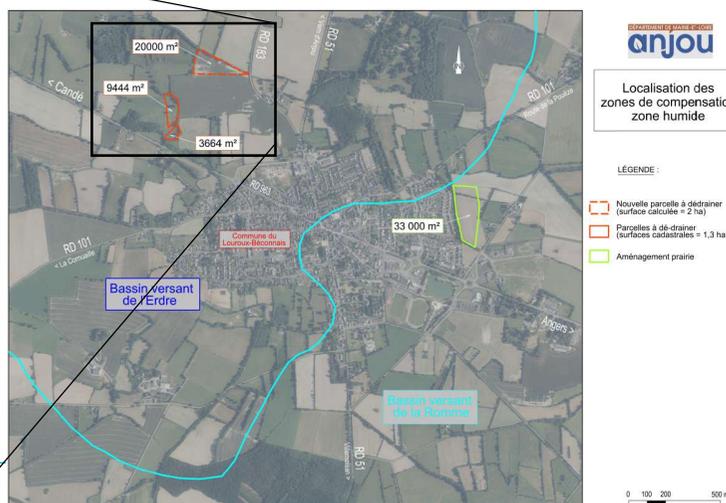
Rappel : 13 600 m² ZH impactées sur BV Erdre

Modification des surfaces de compensation sur le SAGE Estuaire de la Loire

- Compensation – Sites 1 et 2 : Nouveau calcul (prenant en compte la surface cadastrale) des parcelles dé-drainées présentées dans le premier dossier : 7 500 m² → 9 444 m² et 3 000 m² → 3 664 m²
Sites 1 et 2 = 13 100 m² de zones humides restaurées
- Compensation – Site 3 : Nouvelles investigations sur une parcelle agricole complémentaire de 2 000 m² située sur le BV de l'Erdre, présentant de fortes potentialités de compensation par rapport à l'état actuel dégradé du milieu → Suppression des drains souterrains afin de transformer la parcelle en prairie humide
Site 3 = 20 000 m² de zones humides restaurées



→ Compensation de l'impact du projet à 242%, soit 33 000 m²



Compensation surfacique correspond aux exigences du SAGE en vigueur

RÉPONSES DU PÉTITIONNAIRE

Aucune remarque du bureau de la CLE sur l'équivalence fonctionnelle.

Tableau du premier dossier

Types de fonction		Niveau de réalisation des fonctions avant compensation (ancienne zone humide drainée)	Niveau de réalisation des fonctions après 5 ans de mise en œuvre de la compensation
Fonction hydrologique	Ralentissement des écoulements	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés et rigoles)	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés)
	Recharge des nappes	Faible (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, parcelle drainée, présence de fossés et rigoles)	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, présence de fossés)
	Rétention des sédiments	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés et rigoles, présence d'un épisolum humifère)	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés et rigoles, présence d'un épisolum humifère)
Fonction biogéochimique	Dénitrification des nitrates	Faible (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés et rigoles, parcelle drainée, présence d'un épisolum humifère bonne texture et hydromorphie faible)	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés, présence d'un épisolum humifère bonne texture et hydromorphie moyenne)
	Assimilation végétale de l'azote	Faible (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés et rigoles, parcelle drainée, présence d'un épisolum humifère bonne texture et hydromorphie faible)	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés, présence d'un épisolum humifère bonne texture et hydromorphie moyenne)
	Absorption et précipitation du phosphore	Faible (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, parcelle drainée, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés et rigoles)	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés)
	Assimilation végétale des orthophosphates	Faible (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, parcelle drainée, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés et rigoles)	Moyen (interception des écoulement d'un BV de 5 ha, couvert végétal permanent de type prairie, présence de fossés)
	Séquestration du carbone	Moyen (couvert végétal permanent de type prairie, présence d'un épisolum humifère)	Moyen (couvert végétal permanent de type prairie, présence d'un épisolum humifère)
Fonction d'accomplissement du cycle biologique des espèces	Support des habitats	Faible (habitats peu artificialisés, habitats ayant une valeur environnementale moyenne)	Très faible (habitats peu artificialisés, habitats ayant une forte valeur environnementale)
	Connexion des habitats	Faible (proximité avec les habitats similaires et similarité avec le paysage)	Faible (proximité avec les habitats similaires et similarité avec le paysage)

Remarque sur les compléments : Pas de comparaison de fonctionnalités entre la ZH impactée et la nouvelle parcelle de compensation.

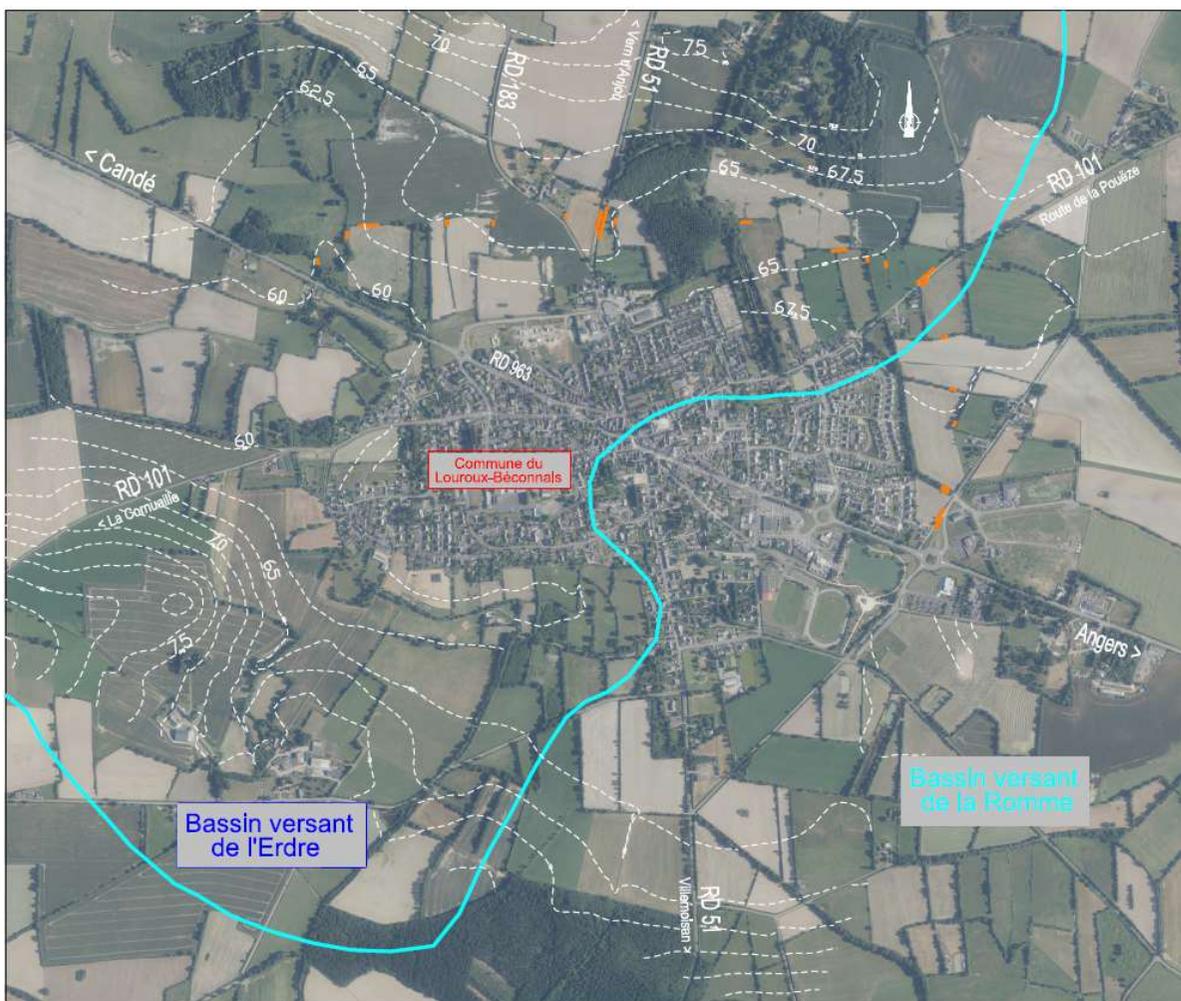
Expertise zone humide – Compléments au dossier :

« En effectuant une suppression des drains souterrains et en transformant la culture en prairie, il est possible de retrouver de bonnes fonctionnalités de prairies humides. »



RÉPONSES DU PÉTITIONNAIRE

Remarque du bureau de la CLE : Demande de compléments sur le linéaire et la nature (sur talus ou non) des haies détruites



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Localisation
des haies impactées

LÉGENDE :

— Haies détruites = 642 ml
(dont 468 ml sur le BV de l'Erdre)

0 100 200 500 m

Réponse du pétitionnaire :
468 ml de haies détruites sur le
BV de l'Erdre

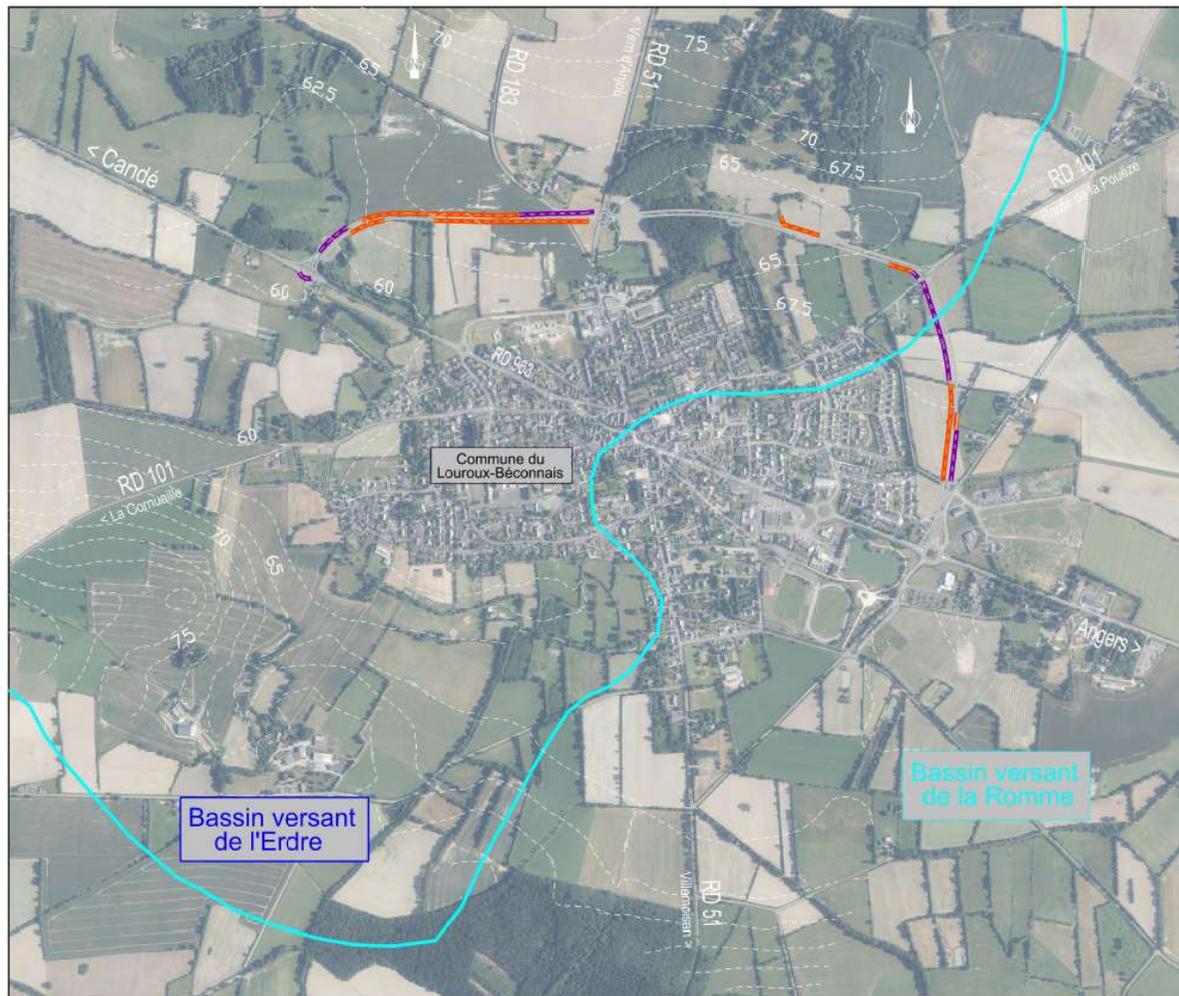
Aucune destruction de haie
localisée en rupture de pente

Remarques sur les compléments :

- Pas de précision sur la présence de talus en pied de haie
- Le projet de route n'apparaît pas sur la cartographie.

RÉPONSES DU PÉTITIONNAIRE

Remarque du bureau de la CLE : Ajouter au dossier une cartographie permettant de distinguer les plantations prévues sur le bassin versant de l'Erdre (linéaire), et y faire apparaître les haies éventuelles en rupture de pente et sur talus.



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Localisation des haies replantées (2120 ml)

LÉGENDE :

SUR LE BV DE L'ERDRE :

Linéaire total = 1630 ml dont:

— Haies replantées = 1150 ml

— Haies replantées sur talus et merlons = 480 ml

Réponse du pétitionnaire :

Un tiers de haies replantées sur talus et merlons



RÉPONSES DU PÉTITIONNAIRE

Remarque du bureau de la CLE : Demande de compléments sur la superficie du boisement détruit sur le bassin versant de l'Erdre

- Parcelle impactée correspondant à une partie d'une peupleraie : Faible enjeu écologique et peu d'intérêt en termes de biodiversité
- Boisement mixte de résineux et feuillus correspondant aux plantations paysagères du château
- Impact estimé à 4 323 m² → reboisement sur 4 350 m²
- Compensation sera réalisée à l'échelle du projet, compte tenu des parcelles disponibles pour le reboisement



RÉPONSES DU PÉTITIONNAIRE

Remarque du bureau de la CLE : Demande concernant les indemnisations agricoles mises en place en réponse aux préjudices fonciers associés à la réalisation du projet

Des indemnisations seront mises en place selon le protocole départemental défini en partenariat avec la chambre d'agriculture.



BILAN

PAGD	Règlement	Réponses du pétitionnaire
QM 4 : Zones humides déjà inventoriées QM 6 : Mesures compensatoires et restauration des zones humides	Article 1 : Protection des zones humides Article 2 : Niveaux de compensation suite à la destruction de zones humides	Précisions concernant la compensation surfacique répondant aux attentes Pas d'analyse des fonctionnalités de la nouvelle parcelle de compensation au regard des fonctionnalités des zones humides détruites
QM 20 – QM 21 : Cadre réglementaire pour la création de plans d'eau / Création et gestion de nouveaux plans d'eau	Article 5 : Règles relatives à la création et à la gestion de nouveaux plans d'eau (y compris bassin de régulation des eaux pluviales)	-
QE 12 : Réalisation de schémas d'aménagement de l'espace	Article 10 : Règles relatives à la limitation des ruissellements et à l'érosion des sols	Précisions concernant le linéaire détruit/compensé sur le bassin versant de l'Erdre répondant aux attentes

Autres remarques hors compatibilité avec le SAGE :

- Interrogations sur la réalisation d'une étude préalable pour la mise en place de trémies routières ou de tunnels courts → **Pas d'information**
- Question sur les indemnités agricoles → **Conformes au protocole départemental mis en place avec la Chambre d'agriculture**
- Intégrer au dossier les cartographies permettant de distinguer la variante retenue et l'impact du projet sur le bassin versant de l'Erdre de celui sur le bassin versant de la Romme → **Pas complètement répondu**
- Modifier le dossier pour informer de la révision du SAGE en cours → **Simple courrier**

Proposition : Avis favorable avec recommandations

- Ajouter les compléments au dossier et les cartographies modifiées (limite BV Erdre/BV Romme) pour l'enquête publique
- Analyser les fonctionnalités de la nouvelle parcelle de compensation au regard des fonctionnalités des zones humides détruites

